

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 JUILLET 2024

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

CitizenPlane SAS

PRÉSENTÉE PAR



MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

Prix de l'offre publique d'achat simplifiée : 2,85 € par action TTI
Durée de l'offre publique d'achat simplifiée : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers conformément aux dispositions de son règlement général



Le présent communiqué a été établi par CitizenPlane SAS et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27, 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée du 23 juillet 2024, apposé le visa n°24-329 sur la note d'information établie par CitizenPlane SAS (l'« **Offre** »). La note d'information engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'Offre, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait obligatoire étant déjà réunies. Les actions de la société Travel Technology Interactive qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à CitizenPlane SAS, moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'Offre (soit 2,85 euros par action TTI nette de tous frais).

Tous les actionnaires de TTI (y compris, sans que cela ne soit exhaustif, les mandataires, fiduciaires ou dépositaires), qui transmettraient, ou envisageraient de transmettre ou seraient tenus par une obligation contractuelle ou légale de transmettre ce document et/ou les documents l'accompagnant dans une juridiction située en dehors de la France, devront lire attentivement la Section 2.8 (« Restrictions concernant l'Offre Publique de Achat Simplifiée à l'étranger ») de la note d'information avant d'effectuer une quelconque action.

La note d'information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec la présente Offre.

La note d'information est mise à la disposition du public ce jour et est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de TTI (<https://ttinteractive.com>) et peut également être obtenue sans frais auprès de TTI (14 rue Delambre 75014 Paris) et ODDO BHF SCA (12 boulevard de la Madeleine – 75009 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de CitizenPlane SAS complètent la note d'information établie par CitizenPlane SAS et ont été déposées ce jour auprès de l'AMF ; elles seront mises à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres de la société TTI.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. CitizenPlane SAS décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.